

Décision n° 44-2022

CONTRAT D'ENTRETIEN DES MATERIELS ET INSTALLATIONS DE PORTE COULISSANTE, RIDEAU METALLIQUE, BARRIERE LEVANTE ET PORTAIL, BARRIERE ET PORTE AUTOMATIQUE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°20.06.14.1-1 en date du 11 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal accordée au Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de la Commande publique,

Considérant que le contrat de contrat d'entretien des matériels et installations de porte coulissante, rideau métallique, barrière levante et portail, barrière et porte automatique dans divers bâtiments de la commune de Ballainvilliers arrive à son terme le 23 octobre 2022,

Considérant la nécessité de souscrire un nouveau contrat d'entretien des matériels et installations de porte coulissante, rideau métallique, barrière levante et portail, barrière et porte automatique dans divers bâtiments de la commune de Ballainvilliers,

Vu la proposition de contrat faite par la société Automatismes Consulting,

Article 1

Décide de signer avec la société Automatismes Consulting, sise Allée des Lilas 91130 Ris-Orangis, le contrat d'entretien des matériels et installations de porte coulissante, rideau métallique, barrière levante et portail, barrière et porte automatique dans divers bâtiments de la commune de Ballainvilliers, pour une durée d'un (1) an à compter du 24 octobre 2022, reconductible trois (3) fois par tacite reconduction, par période d'une année et pour un montant forfaitaire annuel de 1 720 € HT soit 2 064 € TTC.

Article 2

Précise que les dépenses sont inscrites au budget Communal.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressées à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame la Comptable Public,
- La société Automatismes Consulting.

Article 4

D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine séance.

Fait à Ballainvilliers, le 21/10/2022

Le Maire
Stéphanie Gueu Viguier

